



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# AVIS D'IMPÔT 2019

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP-E LOURDES  
10 RUE DE L'AUBERTRON BP718  
65107 LOURDES CEDEX



2065-037333-0002



eco'pli 86 POITIERS PIC 29.10.19 CI 0202  
MME FRONTY ALEXANDRA  
2 RUE DU PROFESSEUR CALMETTE  
65260 PIERREFITTE NESTALAS

2065-037333-1-1-00-037333

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 04 94 016 999 084  
Référence de l'avis : 19 65 4124100 89  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0017992 50  
RUM\* FR46ZZZ005002M365001799250  
Numéro de propriétaire : 362 F00094Z  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBKWPH  
MME FRONTY ALEXANDRA ESTELLE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 05/09/2019  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019  
\* Référence Unique de Mandat

### Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 405,00 €**

#### Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 757,00 €  
  
Acomptes mensuels versés 1 352,00 €

Compte à débiter :  
FR76 1313 5000 8004 3581 6786 313  
FRONTY ALEXANDRA  
CE MID PYRENEES TOULOUSE

#### Prochaines échéances 2019

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	169,00 €
15 OCTOBRE 2019	169,00 €
15 NOVEMBRE 2019	67,00 €

### AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	175,00 €	15 JUIN 2020	175,00 €
17 FEVRIER 2020	175,00 €	15 JUILLET 2020	175,00 €
16 MARS 2020	175,00 €	17 AOÛT 2020	175,00 €
15 AVRIL 2020	175,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	175,00 €
15 MAI 2020	175,00 €	15 OCTOBRE 2020	175,00 €

## Vos démarches

- ⇨ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇨ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](mailto:impots.gouv.fr)
- ⇨ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇨ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
 SIP LOURDES SAID LOURDES 10 RUE DE L'AUBERTRON  
 BOITE POSTALE 718 65107 LOURDES CEDEX  
 Tél : 05 62 42 51 40

\* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 362 PIERREFITTE-NESTALAS

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	9,50 %	%	%	3,19 %	24,69 %	0,205 %	14,68 %	0,369 %	
Taux 2019	10,15 %	%	%	3,19 %	24,69 %	0,196 %	14,68 %	0,357 %	
Adresse		2 RUE DU PROFESSEUR CALMETTE							
Base ①	3159			3159	3159	3159	3159	3159	
Cotisation	321			101	780	6	464	11	1683
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018	294			99	763	6	454	11	
Cotisations 2019	321			101	780	6	464	11	1683
Variation	+9,18 %	%	%	+2,02 %	+2,23 %	0 %	+2,20 %	0 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles Bases terres agricoles									
Cotisations 2018									
Cotisations 2019									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			74
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>1757</b>